



AR PREFECTURE

016-200054047-20191219-2019\_12\_19\_06-DE  
Reçu le 21/12/2019

<b>TARIF JOURNALIER d'utilisation (charges comprises)</b>  <b>Applicable aux Ateliers en journée</b> <b>Pour une utilisation ponctuelle à la journée</b>	Journée d'utilisation 15€
<b>Caution :</b>	200€

Le ménage est à la charge du locataire pendant la période d'utilisation et doit être effectué correctement lors de son départ.

En cas de dégradation des locaux, et du matériel mis à disposition (état des lieux de sortie non conforme à l'état des lieux d'entrée), la caution sera retenue jusqu'au paiement intégral du montant des dégâts occasionnés. En l'absence de paiement la caution sera versée par la collectivité.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les tarifs de mise à disposition du Gîte du Presbytère à partir de janvier 2020, tels que proposés ci-dessus ,

Pour Extrait Conforme  
En Mairie, le 20 décembre 2019

Jean-Noël DUPRÉ  
Maire de Confolens

